

Procès verbal

Le mardi 05 novembre 2024, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de Thérèse VERMANDE.

Secrétaire de la séance : Frédéric VUILLEMIN

Présents : Thérèse VERMANDE, Sylvie ALECHKINE, Anne REMOND, Claude-Henri DUBOIS, Bertrand DEFOIS, René-Marc HERPSON, Frédéric VUILLEMIN

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la précédente réunion,
2. Création poste Rédacteur,
3. Décision modificative, FPIC 2024,
4. Identification des zones d'accélération,
5. Questions diverses et compte rendu des différentes commissions.

Délibérations du conseil :

CREATION POSTE REDACTEUR (N° DE 024 2024)

Madame Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la promotion interne de Mme Corinne LECOQ, arrêté n°2024-385 CDG63, Il convient donc de créer un emploi de Rédacteur de catégorie B à temps non complet pour 10 h hebdomadaire de service, à compter du 01/11/2024, et de laisser vacant le poste actuel d'adjoint administratif territorial principal 2nd classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Décide :

- d'adopter à l'unanimité la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des effectifs du personnel communal,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération : adoptée

DECISION MODIFICATIVE n°1 - ORNIAC 2024 (N° DE 025 2024)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement Recettes Dépenses	
014 - 7392221 Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,13
011 - 615231 Entretien, réparations voiries	0,13
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00

Délibération : adoptée

IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION (N° DE 026 2024)

Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables :

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAE nR). Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

Le Conseil Municipal,

- après avoir réalisé un processus de concertation, par la mise à disposition du public apte à formuler ses observations quant aux propositions de zones d'accélération (consultables en mairie), ayant fait l'objet d'une présentation en réunion publique en date du 11 novembre 2023,

- après consultation des organes délibérants de l'EPCI dont il est membre,

- et après en avoir délibéré en son sein en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installées,

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

- de définir, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables telles que précisées en annexe 1 à la présente délibération et dans les plans joints.

Article 2 :

- de notifier ces propositions au référent préfectoral unique de du Lot et ampliation à l'EPCI de Labastide Murat et à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale.

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES

- **Installation d'une citerne souple** : le Conseil Municipal réfléchit à la mise en place d'une citerne souple. Monsieur Faurel du SDIS a proposé plusieurs emplacements.
La SAUR doit venir sur place pour confirmer la faisabilité du projet, et tout particulièrement le branchement au réseau.
N'ayant pas la possibilité d'installer des poteaux incendie dans le bourg, une citerne permettra le stockage d'eau important et utilisable par les pompiers.
- **Voirie** : le Conseil Municipal souhaite la réfection de la chaussée, rue des Combes Gelées et du Mas de Simon. Deux devis ont été demandés, l'un à la société Eiffage, l'autre à la société Marcouly.

- **Réfection de la salle des fêtes** : Les travaux ont été confiés à l'entreprise CLS – Laurent Carrayou, pour un montant de 1 316.40 € ttc.
- **Goûter des Aînés** : la date du 21 décembre 2024 a été retenue pour le goûter des Aînés. L'animation est confiée à Mr Bitters.
- **Tarifs SYMICTOM** : la nouvelle grille de tarifs du SYMICTOM est consultable en mairie.
- **Lave-vaisselle salle des fêtes** : un lave-vaisselle a été installé dans la cuisine de la salle des fêtes, par l'entreprise Causs'Elec - Grégory Rousselot.

Fin de séance : 19h

Thérèse VERMANDE

Sylvie ALECHKINE

Claude-Henri DUBOIS

Bertrand DEFOIS

Frédéric VUILLEMIN

René-Marc HERPSON

Anne REMOND